Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260309-202608-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 6 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 23 février 2026
Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN
Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE, Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON, Sébastien AUTRET.
Excusée : Lucie MARCILLAT
Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT
Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13

* * *

2026-08 : CAPLD – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

La CTG 2026-2029, coconstruite avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives, notamment la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elle couvre les champs suivants :
Petite enfance, enfance et jeunesse ;
. • Parentalité ;
. • Accès aux droits et inclusion numérique.

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :
. • L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné ;
. • L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ;
. • La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ;
• L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260309-202608-DE

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

DÉLIBÉRATION :
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 2 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *Article 1* : acte le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, les 22 communes membres, le SIPP, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.
- *Article 2* : autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.
- *Article 3* : charge le Maire de notifier la présente délibération au Président de la CAPLD, à la CAF du Finistère, au Département du Finistère et aux communes membres.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,
Lynda JAOUEN